FICHE OPÉRATION
EAU

MISE À JOUR : 16.04.2021

FICHE OPÉRATION 9B.3

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES

RÉSULTAT ATTENDU | 9
L'eau et les milieux aquatiques sont préservés, gérés et restaurés.

ACTIVITÉ | 9B
Protection des eaux et réduction des pollutions.

OBJECTIFS

Compte-tenu des dysfonctionnements constatés sur les assainissements non collectifs et afin de proposer des solutions adéquates aux administrés, les collectivités ont besoin de bénéficier de préconisations et d'étudier des solutions d'assainissement des eaux usées domestiques mais également de l'assainissement pluvial.

Les actions s'inscrivant dans cette opération visent à étudier et programmer les modernisations nécessaires du service de l'assainissement et de ses infrastructures ainsi qu'à outiller les services des équipements nécessaires pour la gestion des assainissements non collectifs.

BUDGET **551 000 €** (65 751 790 XPF)

ACTION		TERRITOIRE					AVANCEMENT			
		NC	PF	WF	Ptc	Rég	ENGAGÉ	EN COURS	BIEN AVANCÉ	FINALISÉ
9B.3.1	Définition des ressources stratégiques			■			■	■		
9B.3.2	Traitement des boues résiduelles de l'assainissement non collectif aux Îles Loyauté	■					■			
9B.3.3	Gestion des assainissements non collectifs			■		■	■			

Financé par l'Union européenne

CONTEXTE

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EST TRÈS RÉPANDU DANS L'ENSEMBLE DES PTOM ET CONSTITUE UNE SOLUTION TECHNIQUE PERTINENTE DANS UNE GRANDE MAJORITÉ DE CAS, COMPTE TENU NOTAMMENT DE LA DIFFUSION DE L'HABITAT.

Cependant, en l'absence de contrôle et d'entretien, les cas de dysfonctionnement sont fréquents et le risque de pollution de l'environnement et des eaux est réel.

En Nouvelle-Calédonie, quand la construction est soumise à permis de construire, ce qui n'est pas le cas partout, l'équipement est contrôlé lors de sa mise en place avant délivrance de la conformité. Pour autant, les contrôles ultérieurs sont très rares et non systématiques. Les services publics sont parfois alertés, en cas de dysfonctionnement, par un riverain voisin. À Wallis et Futuna, les administrés sollicitent l'intervention de l'administration quand leur fosse dysfonctionne. De plus, l'assainissement des eaux pluviales présente des disfonctionnements importants pouvant occasionner des pollutions des eaux de surface, des eaux souterraines ou du littoral.

Sur certaines îles des PTOM, les filières d'assainissement ne sont pas pleinement structurées et aucune solution n'existe pour traiter les boues de curage extraites des fosses individuelles.

SYNTHÈSE

À Wallis et Futuna, le schéma directeur des eaux pluviales du territoire est en cours d'élaboration par un bureau d'étude mandaté par PROTEGE, après que l'ensemble des parties prenantes aient exprimé leurs besoins et attentes. Sur l'action « gestion des assainissements non collectifs », et afin d'assurer la gestion et le suivi de vidanges de fosses, des outils doivent être mis en place et des travaux d'assainissement non collectif urgents en termes de santé publique doivent être réalisés. Ces priorités sont en cours de définition suite à la réalisation du diagnostic village réalisé par les services du territoire en 2020.

En Nouvelle-Calédonie, la province des Îles Loyauté a souhaité travailler sur la mise en place d'une filière de traitement des boues de vidange issues de l'assainissement individuel. Ce projet est soumis à la réalisation préalable des études de définition et de dimensionnement de la filière, prises en charge directement sur le budget provincial. PROTEGE viendra dans un second temps pour le financement d'une partie ou de la totalité des travaux à réaliser.

CHIFFRES CLÉS, INFOS MARQUANTES

- **UN SCHÉMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES POUR LES ÎLES WALLIS ET FUTUNA**
- **UNE PREMIÈRE FILIÈRE DE TRAITEMENT DES BOUES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX AUX ÎLES LOYAUTÉ**
- **FILM SUR LE SCHÉMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES DE WALLIS ET FUTUNA**
  diffusion à venir

PERSPECTIVE

À Wallis et Futuna, l'étude sur le schéma directeur d'assainissement pluvial des îles de Wallis et Futuna sera conduite sur 12 mois (à compter du mois de juillet 2020) et aboutira à la définition d'un programme de travaux et d'entretien. En parallèle, dans le cadre du contrat de service signé entre la CPS et le service de l'environnement de Wallis et Futuna, les besoins d'équipement des services du territoire pour la gestion des assainissements non collectifs doivent être définis ainsi qu'un programme de travaux visant la mise en conformité des systèmes d'assainissement non collectif non fonctionnels, à proximité des points de prélèvement d'eau potable.

Les besoins d'équipement d'assainissement doivent être définis

En Nouvelle-Calédonie, la province des îles Loyauté devrait retenir le scenario pour la mise en place d'une filière de traitement des boues résiduelles de l'assainissement non collectif. La première tranche de travaux financés via PROTEGE sera définie.

AVANCEMENT DES ACTIONS

DÉFINITION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES (NC)

ACTION 9B.3.1

L'élaboration du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales de Wallis et Futuna est en cours. Le bureau d'étude Thésée Ingénierie localisé en Nouvelle-Calédonie et sa filière locale Thétis WF sont en charge de la réalisation de cette étude prospective et programmatique. La première phase d'état des lieux a permis d'identifier les principaux dysfonctionnements et leurs origines. Ce travail a été complété par des levés topographiques, utiles pour mieux cerner les problématiques mais également pour la définition des orientations d'aménagements à réaliser, objet de la phase 2. Les orientations retenues permettront de composer le scénario à mettre en œuvre qui sera chiffré et planifié en fonction des priorités.

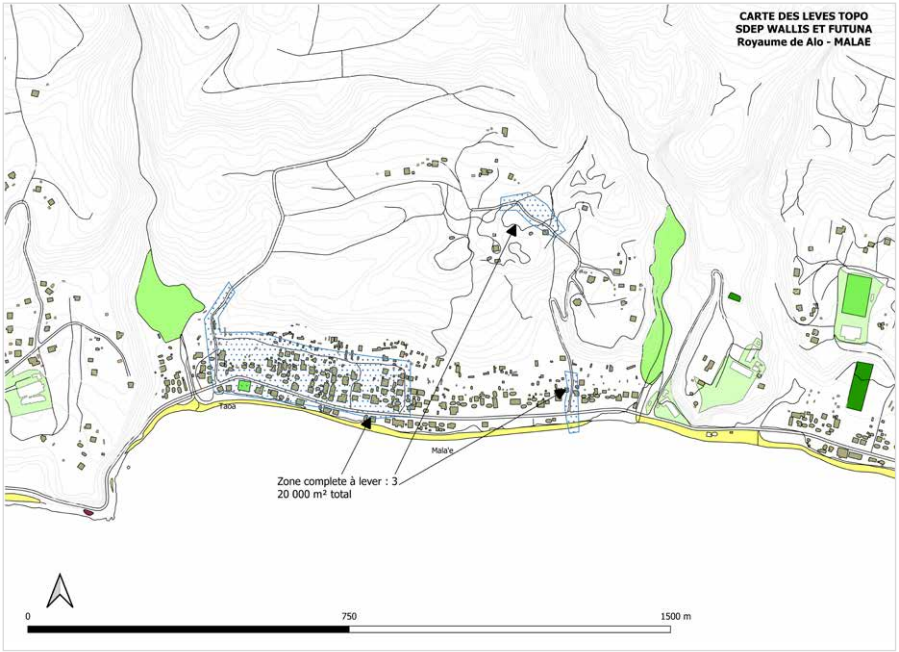

TRAITEMENT DES BOUES RÉSIDUELLES DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AUX ÎLES LOYAUTÉ (NC)

ACTION 9B.3.2

La ressource en eau des îles Loyauté repose uniquement sur une lentille souterraine d'eau douce, fragile et extrêmement sensible aux pollutions. Une contamination de la lentille souterraine impacterait l'ensemble des habitants tandis que le dépôt en grandes quantités de boues d'eaux usées représente une source de pollution.

La province des îles souhaite donc réduire et éviter la contamination, en mettant en place des filières de gestion et de traitement des boues dimensionnées de façon adéquate. Une prestation confiée au bureau d'étude EMR sur fonds propres par la province des îles est en cours pour définir et dimensionner la filière à mettre en place.

Au vu du volume de boues à traiter, l'étude souligne que la mutualisation avec les systèmes de traitement des ISD n'est pas possible sous peine de mettre en péril le traitement existant. Il est ainsi préconisé de mettre en place l'ensemble de la filière (lits de séchage et bassins de traitement pour les eaux souillées) ayant pour conséquence une emprise foncière importante (sortant de l'emprise actuelle de l'ISD) et des coûts engendrés plus importants. Cela a conduit la province des îles à s'assurer auprès des gestionnaires des ISD (communes de Lifou et Maré) de la faisabilité de s'entendre en dehors des limites des ISD actuelles et de disposer des garanties foncières avant tout lancement de projet permettant ainsi sa pérennité dans le temps. À ce stade, l'extension sur Lifou est envisageable car cela a déjà été anticipé dans le dernier acte coutumier (accord des coutumiers) pour l'ISD de Lifou contrairement à l'ISD de Maré où il sera nécessaire de faire une demande auprès des coutumiers pour avoir l'autorisation foncière.

La province des îles souhaite réduire et éviter la contamination

Des discussions à venir dans les prochaines semaines permettront de définir les travaux réalisables grâce aux fonds disponibles pour cette action dans le cadre du projet PROTEGE.

GESTION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS (WF)

ACTION 9B.3.3

Les diagnostics villages menés en 2020 à Wallis et Futuna ont recensé plusieurs habitations dans des états très précaires et insalubres, dont certaines localisées à proximité de points de prélèvement d'eau potable. Il a donc été proposé que PROTEGE contribue à l'installation de fosses dans ces habitations.

L'action est mise en œuvre au moyen d'un contrat de service entre la CPS et le service territorial de l'environnement de Wallis et Futuna. L'objectif est de réaliser des travaux d'assainissement non collectif urgents en termes de santé publique. Le budget alloué permettra également d'acquérir des outils de gestion (logiciel de bancarisation de données et de suivi de vidange de fosses ainsi que des tablettes de terrain pour faciliter la saisie des données). La définition des outils à acquérir et du programme de travaux est en cours et doit être finalisée lors du premier semestre 2021.